

COMITÉ DE DÉMOLITION

PROCÈS-VERBAL Séance publique tenue le 20 juin, à 16h00 à la salle du conseil

Présences

Membres:

M. Gaëtan Gagné, conseiller municipal M. David Huggins-Daines, conseiller municipal

Secrétaire :

Mme Ariane Bélanger, greffière adjointe, Service du greffe

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 16h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est adopté.

3. Période de question du public

Aucune question.

4. Demande de démolition pour le 1069, boulevard de de Sainte-Adèle

Résolution DM-2023-001

ATTENDU la demande 2023-0379, visant la démolition partielle d'un bâtiment, soit la partie arrière du 1069, boulevard de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le bâtiment est protégé en vertu du règlement 1274 concernant la citation du Théâtre Sainte-Adèle à titre d'immeuble patrimonial;

ATTENDU QUE la portion arrière, visée par la demande, est en mauvais état et que son niveau d'authenticité est peu élevé;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment dans son ensemble est de l'ordre de plus de 1 200 000\$;

ATTENDU QUE le projet vise la préservation, la restauration et la pérennisation de la partie avant du bâtiment patrimonial;

ATTENDU QUE le projet de construction proposé prévoit, pour l'utilisation projetée du sol dégagé, un agrandissement de l'arrière du bâtiment préservé, permettant l'ajout de 43 logements;

ATTENDU la pertinence du projet de remplacement proposé;

ATTENDU QU'aucune opposition n'a été reçue à la suite de la publication de l'avis public de démolition le 7 juin 2023;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme, qui agit à titre de comité local du patrimoine, à l'effet d'accepter la demande de démolition 2023-0379;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER la demande de démolition partielle, soit de la partie arrière du bâtiment situé au 1069, boulevard de Sainte-Adèle, en vertu du règlement 1314-2023-DEM régissant la démolition des constructions.

5. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

La séance est levée à 16h05.